

Née de l'idéal républicain, universaliste, la laïcité de l'État assure la liberté des croyants comme des incroyants, elle privilégie le bien commun sur les facteurs de division.

PAR HENRI PENA-RUIZ*



BOUSSOLES DE LA LAÏCITÉ



*Auteur du



Livre. La France n'est plus la fille aînée de l'Église. Mais les catholiques y ont toute leur place, sans privilège, à côté des fidèles des autres religions et des humanistes athées ou agnostiques, tous jouissant désormais de droits égaux.

Un rappel. Le terme « laïcité » vient du grec ancien laos, qui désigne l'unité d'une population vivant dans un même lieu, sans différence de statut entre les personnes qui la composent. Cette étymologie est éclairante pour la définition de la laïcité. La laïcité n'est pas une option spirituelle parmi d'autres. Indépendante des convictions spiri-

FAITE POUR TOUT LE PEUPLE, LA **RÉPUBLIQUE LAÏQUE** LIBÈRE LE DROIT DE **CE QUI DIVISE, VOIRE OPPOSE LES HOMMES. UNE MÊME LOI VAUT POUR TOUS, ET ELLE NE DOIT VISER QUE** L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

ter sans conflit en leur fournissant un cadre commun, dans lequel ils jouissent d'une égale liberté, sans privilège ni discrimination. Ce qui en droit est commun à tous (la liberté de conscience et l'égalité de droits) doit avoir le pas sur ce qui les sépare en fait. Ainsi refondé, l'ordre public ne garantit les droits de chacun que si la loi com-

tuelles particulières, elle

permet à tous de coexis-

mune est respectée par tous. Nul particularisme religieux ou coutumier ne peut donc prétendre déroger à cette loi. On voit ici que le triptyque républicain habite la définition de la laïcité. Celle-ci promeut la liberté de conscience, l'égalité de droits et l'intérêt général, facteur de fraternité. Les divers croyants, les humanistes athées ou agnostiques, sont libres, mais leurs convictions respectives n'engagent qu'eux-mêmes.

En refusant tout privilège, la puissance publique se concentre sur le bien commun à tous. Dans un tel cadre, droits et devoirs sont indissociables. La laïcité, comme les autres principes républicains, associe une liberté et une exigence, simple à comprendre. Toute liberté individuelle implique le respect de la liberté d'autrui, même s'il ne croit pas la même chose que moi. Faite pour tout le peuple, la république laïque libère le droit de ce qui divise, voire oppose les hommes. Ni religions reconnues, ni athéisme consacré. Une même loi vaut pour tous, et elle ne doit viser que l'intérêt général. À la liberté de conscience se conjugue la pleine égalité de celui qui croit au ciel et de celui qui n'y croit pas.

L'idéal laïque est donc simple et lim-

pide, du moins pour qui l'aborde sans préjugé. Mais sa dimension émancipatrice provoque l'hostilité des oppresseurs et des privilégiés qu'il bouscule. D'où les polémiques, les brouillages, les adjectivations pernicieuses, les notions contradictoires (pour mémoire la « laïcité ouverte », insinuation hypocrite, la « laïcité concordataire », véritable cercle carré, etc.). Pourquoi un si bel idéal est-il à ce point calomnié, brouillé, relativisé, quand il n'est pas usurpé? Deux causes majeures. La résistance de ceux qui ont perdu leurs privilèges de naguère et l'hostilité de ceux qui ne peuvent plus exercer leur domination.

Exemples. Pourquoi le clergé d'Alsace-Moselle tient-il si fort aux privilèges concordataires? Ce sont les contribuables de toute la France qui paient les salaires des prêtres, des rabbins et des pasteurs des départements concordataires, alors que les services publics communs à tous sont en déshérence. Des cours de religions figurent dans les emplois du temps des établissements scolaires, avec obligation pour les familles athées ou agnostiques de solliciter une dérogation pour leurs enfants, ce qui blesse la liberté et l'égalité. Quant à la loi Debré de décembre 1959, elle organise dans toute la France le détournement de l'argent public vers des écoles privées à finalité à la fois lucrative et prosélyte. Sur le plan sociétal, les trois religions du Livre ont consacré le patriarcat, la réduction de la sexualité à la procréation, la persécution des athées et des homosexuels, voire les tenants des autres religions. En délivrant la loi civile de sa soumission à la loi religieuse, la laïcité a été un levier multiforme d'émancipation, mais souvent ce fut dans le sang et les larmes. Trois éclairages complémentaires le montrent.

Histoire, philosophie, droit

L'Histoire, sorte de démonstration par l'absurde, montre ce qui se passe quand il n'y a pas laïcité, c'est-à-dire quand religion et politique se mêlent et se corrompent mutuellement. L'intolérance et les guerres de Religion, la répression des hérétiques et les bûchers de l'Inquisition, la haine de la raison et de la science, le fanatisme et le rejet de l'autre, l'oppression patriarcale de la femme, la chasse aux athées et aux homosexuels entre autres, ont sévi pendant quinze siècles. Une telle violence n'est pas le fait d'une seule religion. Le terrorisme VOLTAIRE

islamiste d'aujourd'hui ne doit pas faire oublier les persécutions d'hier dans l'Occident chrétien. À rebours de tout fatalisme et de tout relativisme pratiqué au nom d'une culture, l'émancipation laïque est à la portée de tous les peuples.

La philosophie, idéal d'une pensée libre à distance des pré-UCOLAS DE CONDOACEA jugés, débouche sur la mise en cause de la violence et de l'intolérance. En pensant les droits humains, elle élabore les principes d'une refondation laïque du vivre ensemble. Spinoza récuse le dispositif théologico-politique. Locke affirme que la puissance publique n'a pas à dicter une version de la vie bonne. Voltaire dénonce l'intolérance et le fanatisme religieux qui valurent à Jean Calas et au chevalier de La Barre la torture et le bûcher. Diderot nie que le seul fondement de la morale soit la religion. C'est à rebours des oppressions que se forgent les principes du droit naturel (jusnaturalisme) qui deviendront des leviers

d'émancipation. Liberté de conscience, égalité de droits des divers croyants et des athées, primat du bien commun fournissent les bases d'un État de droit qui unit les êtres humains par cela même qui les émancipe et les élève.

Le droit, en affranchissant les lois de toute tutelle religieuse, traduit de tels principes dans les normes juridiques. Il permet à chacun de vivre librement ses convictions personnelles, sans discrimination ni privilège. La puissance publique, devenue laïque, est désormais dévolue à l'intérêt de tous, donc à l'universel. La séparation de l'État et des

> Églises permet à l'État de mieux se consacrer au bien commun universel, notamment avec la justice sociale et les services publics, et aux Églises de cultiver leurs spiritualités respectives de façon désintéressée. Quant à la séparation de

l'école publique et de l'Église, elle atteste un changement de finalité dans l'éducation, que rend possible l'instruction publique. En lieu et place d'une inculcation religieuse, il s'agit désormais de former des hommes éclairés, des citoyens libres, des travailleurs munis de culture générale et d'esprit critique. « Rendre la raison popu-

laire », tel est le vœu de Condorcet.

Les grands enjeux

La laïcité n'est pas antireligieuse. Lutter contre les privilèges publics des religions, ce n'est pas lutter contre les religions elles-mêmes. Victor Hugo, poète croyant et laïque, disait en ce sens: « Je veux l'État chez lui et l'Église

omment concilier l'unité d'un cadre de vie commun à tous et la diversité des convictions spirituelles présentes dans une population qui mêle des personnes de toutes origines? Pour le « creuset français » cher à Gérard Noiriel, la Révolution française a construit la réponse à cette question. Elle a refondé la nation sur les droits de l'homme, qui sont de portée universelle dès lors qu'on les affranchit de tout ethnocentrisme et que l'on veille aux conditions concrètes de leur accomplissement. Les droits de l'homme unissent par des principes émancipateurs. Ils n'engendrent aucune domination et fondent de façon forte la liberté, l'égalité et le bien commun. Ils furent conquis à rebours de traditions inégalitaires, liées à des rapports de force. Les particularismes religieux ou coutumiers, quant à eux, présentent l'inconvénient de ne pouvoir unir que les personnes qui se reconnaissent en eux. En outre, ils tendent à échapper à toute critique dès lors qu'au plus près des us et coutumes,

ils sont sacralisés par les religions du

ie / Hors-série

chez elle. » Dans le cadre multiculturel des nations modernes, elle permet à des personnes de traditions diverses de s'unir par trois registres d'émancipation: choisir librement sa conviction spirituelle, choisir sans contrainte son mode d'accomplissement et définir la conduite de sa vie, dans le respect de la loi commune, elle-même fondée sur des droits émancipateurs. En fin de compte, choisir son être en définissant librement sa façon d'être, dans le respect de la loi commune qui rend possible une telle universalisation de la liberté. En bref, l'émancipation laïque se déroule simultanément sur le plan spirituel des convictions librement choisies, sur le plan de l'éthique de vie sans tutelle et, en fin de compte, sur le plan ontologique de la libre définition de soi. Assumer au grand jour son athéisme ou sa religion, son homosexualité, sa liberté de femme affranchie du patriarcat, son droit à une sexualité de plaisir et pas seulement de procréation, donner la vie par choix, mourir dans la dignité... Quel autre idéal que la laïcité promeut simultanément toutes ces libertés? Il n'y en a pas.

Par-delà les différences, la république laïque refuse l'enfermement communautariste qui conduit à la guerre des dieux. Son universalisme fonde la paix et même la concorde. On le voit : c'est une haute idée de l'être humain et de la Cité qui anime la laïcité et en fait un principe bon pour tous les peuples. Deux types de lois sont apparus dans l'Histoire. Les lois qui codifient les intérêts des dominants et celles qui, au contraire, émancipent les dominés. Les lois laïques font partie du deuxième type. Ce n'est pas pour rien que Marx félicite les communards de 1871 d'avoir séparé l'État de l'Église, et libéré l'école publique de l'endoctrinement clérical.

L'idéal laïque impulse en même temps trois grands registres d'émancipation: politique et juridique, intellectuelle et culturelle, économique et sociale. On peut illustrer la dialectique vertueuse de

LA RÉPUBLIQUE
LAÏQUE REFUSE
L'ENFERMEMENT
COMMUNAUTARISTE
QUI CONDUIT À LA
GUERRE DES DIEUX.
SON UNIVERSALISME
FONDE LA PAIX ET
MÊME LA CONCORDE.

ces trois registres pour l'émancipation des femmes par rapport au patriarcat. La conquête des droits politiques et juridiques égaux est essentielle (suffrage universel masculin-féminin, droits civils égaux, etc.). L'émancipation intellectuelle et culturelle brise les chaînes intérieures qui consistent à tenir pour naturelle la domination machiste, sacralisée par les trois monothéismes. L'émancipation économique et sociale donne chair et vie à l'égalité des sexes.

Plus généralement, la réaffirmation du bien commun, à rebours des privilèges longtemps octroyés aux institutions religieuses, lie l'avènement de la laïcité à celui de la justice sociale. L'émancipation laïque est bien une matrice de l'émancipation des dominés, chère à Walter Benjamin. Elle ne détruit pas les religions, mais les assigne au domaine privé de spiritualités libres, religieuses ou athées, mais qui n'engagent que leurs adeptes.

N'en déplaise à Marcel Gauchet, la laïcité n'est pas le produit d'une culture particulière, qui serait celle de l'Occident judéo-chrétien. C'est au contraire un idéal d'émancipation formé à rebours de cette culture, souvent dans le sang et les larmes. L'histoire de l'Europe en témoigne, avec les guerres de Religion, les croisades, les hérésies noyées dans le sang, les bûchers de l'Inquisition, la censure de l'art et de la science, la répression de la sexualité de plaisir, des athées et des homosexuels.

Un dernier mot sur les polémistes qui s'attachent à voir dans la laïcité un particularisme français, pour mieux la relativiser. Le Mexique de Juarez, les États-Unis de Jefferson, le Québec laïque, la Turquie de Mustafa Kemal qui donna le droit de vote aux femmes en 1934, et récemment la Suède, ont su promouvoir la laïcité sous des formes diverses tenant aux contextes locaux. Quand bien même une telle assignation à résidence se vérifierait, elle n'invaliderait pas le bien-fondé de l'idéal laïque. La solitude n'est pas un argument de droit.

L'universalisme

La laïcité est un universalisme et non un différentialisme. Elle vaut ou peut valoir pour toutes et tous, croyants divers, humanistes athées ou agnostiques. Cette boussole est essentielle pour contrer l'idéologie du Rassemblement national, qui est différentialiste et usurpe l'invocation de la laïcité pour couvrir d'un mot honorable son rejet d'une partie de la population,

son opposition caractéristique entre « nous » et « eux », typique du nationalisme identitaire théorisé par Carl Schmitt, un des inspirateurs du nazisme. L'universalisme laïque n'a rien à voir avec l'ethnocentrisme colonialiste ni avec le racisme, contrairement à ce que prétend la mouvance « décoloniale ». Rejeter une religion n'est pas raciste. Mais rejeter une personne ou un peuple du fait de sa religion est raciste. Le regretté Charb l'a dit clairement: le racisme antimusulman est un délit, mais pas le rejet de l'islam. Une distinction fondamentale pour la bataille idéologique contre le racisme. Nelson Mandela, universaliste exemplaire, n'a jamais confondu la lutte contre la domination des Blancs, qui est un rapport social, avec un racisme anti-Blancs, qui se trompe de cible et brouille la lucidité critique.

L'émancipation

La laïcité est un principe d'émancipation et non de soumission. Elle unit les êtres humains par ce qui les affranchit et les libère. L'exemple de l'émancipation des femmes est ici très représentatif. En affranchissant la loi civile, commune à toutes et à tous, de la tutelle religieuse, la laïcité délivre les femmes du patriarcat et de la domination machiste, sacralisée par les trois monothéismes. Elle libère aussi les homosexuels, les athées et les croyants persécutés au nom d'une foi imposée.

Le bien commun

La laïcité assure la préséance du bien commun, donc de l'intérêt général, sur tout privilège d'intérêts particuliers. Elle donne chair et vie à ce qui est partageable par tous, à rebours de tout enfermement communautariste. Le combat laïque et le combat social s'articulent pour transformer les droits formels en droits réels. Marx refusait la duperie de droits politiques formels qui restent vides sans les droits matériels et sociaux qui en conditionnent l'accessibilité et la crédibilité. Le retour de l'argent public à la seule école publique, par exemple, augmente les chances de réussite des enfants issus des milieux défavorisés. Préservée du prosélytisme religieux, l'école publique laïque leur offre la chance d'une deuxième vie, celle d'élèves capables de distance à l'égard des préjugés de l'idéologie dominante mais aussi d'usages coutumiers ou religieux aliénants. Un tel rôle ne peut être délégué au privé. L'émancipation laïque va de pair avec la lutte pour la justice sociale.